Cau
FRC
7419

RÉCIT

Des événemens arrivés à Nîmes les 13, 14, 15, 16 & 17 Juin 1790, envoyé par l'Administration du Département du Gard à l'Assemblée Nationale.

L'Assemblée électorale du Département du Gard a terminé ses opérations au milieu des horreurs d'une guerre sanglante à laquelle la ville de Nîmes a eu le malheur d'être en proie pendant plusieurs jours. Des événemens qui, malheureusement, n'avoient pas assez fixé son attention, avoient été les précurseurs de cette explosion funeste, qui a mis en péril les patriotes & qui a coûté la vie à un grand nombre de citoyens.

Dès sa première séance, l'Assemblée électorale se vit environnée de Légionnaires à pouf rouge, les mêmes qui, à l'époque des 2 & 3 Mai, furent accusés d'avoir mis la la cocarde blanche; ils insultèrent & menacèrent deux électeurs, & leur affluence autour du lieu de l'Assemblée obligea de doubler la garde & d'accroître les précautions.

Leurs attroupemens étoient, sur-tout, dissipés par les patrouilles à cheval des dragons volontaires, qui concouroient efficacement, avec le régiment de Guyenne, à maintenir la tranquillité. Le service des Dragons excita la jalousie des Légionnaires à pouf rouge; ils se portèrent à des menaces & demandèrent plusieurs fois avec clameurs que les Dragons cessassent de faire des patrouilles. Un attroupement prémédité, qui fut annoncé & excité dans tous les carrefours par un de ces Légionnaires, nécessita la présence des Officiers Municipaux, & fut contenu par leurs exhortations.

Ces Magiſtrats crurent devoir céder aux mouvemens de ces Légionaires que l'impunité enhardiſſoit ; ils changèrent le ſervice que les Commiſſaires du Roi avoient requis & que l'Aſſemblée électorale avoit approuvé ; ils ordonnèrent aux Dragons de ceſſer leurs patrouilles & de reſter à leur poſte de l'Evêché au nombre de vingt.

Inſtruite de ces changemens, l'Aſſemblée électorale témoigna ſa ſatisfaction aux Dragons, pour le ſervice qu'ils avoient fait juſqu'alors, & ne s'occupa point du ſurplus.

Le dimanche 13, à ſix heures du ſoir, les Dragons qui étoient peu nombreux à l'Evêché, y furent menacés, inſultés & attaqués par des Légionnaires à pouf rouge, qui vouloient les chaſſer de leur poſte ; mais ſoutenus de quelques autres Légionnaires qui furent envoyés à leur ſecours, de l'hôtel-de-ville où ils étoient de garde, les Dragons ſe défendirent. Ce fut le ſignal d'une exploſion terrible, d'une guerre générale entre deux parties de la légion. On courut aux armes, & l'on ſe fuſilla dès ce moment dans les divers quartiers de la ville & des faubourgs.

Les Commiſſaires du Roi ſe rendent à l'hôtel-de-ville, pour demander la Loi martiale & le ſervice du Régiment de Guyenne. Pluſieurs ſoldats à pouf rouge, avec quelques-uns de leurs chefs, ſe retirent dans une tour attenante aux remparts, & adoſſée à la maiſon du ſieur Froment, l'un de leurs Capitaines ; d'autres s'emparent de toutes les avenues de ce poſte ; de-là, ils font feu ſur les Citoyens & ſur les Légionnaires qui ſoutenoient la proclamation de la Loi martiale ; ils diſperſent cette eſcorte, & s'emparent du drapeau rouge qu'ils emportent dans la tour ; ils repouſſent un autre détachement de la légion qui marchoit vers les caſernes, avec un Officier municipal & un ſecond drapeau rouge, pour y joindre le Régiment de Guyenne ; ils aſſaſſinent un dragon & le jettent dans un foſſé, où on l'a trouvé dans la nuit, dépouillé de ſon argent & de ſes bijoux.

Les déſordres continuent dans la ville, on tire des coups de fuſil, ſoit de la tour, ſoit des fenêtres de pluſieurs maiſons & dans les rues. Pluſieurs citoyens périſſent ; un grand nombre d'Electeurs ſont inſultés & pourſuivis par ces Légionnaires à pouf rouge, maîtres de preſque toutes les avenues ; deux ſont bleſſés par ces mêmes Légionnaires, l'un d'un coup de bayonnette, l'autre de pluſieurs coups de ſabre.

Le Régiment de Guyenne, impatient de défendre les bons citoyens, prend les armes, il ſe met en bataille devant les ca-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ſernes, réuni à deux ou trois cents Légionnaires patriotes. Ces braves ſoldats n'agirent point, n'étant pas requis; mais la compagnie des Grenadiers eſcorta, à leurs demeures, quelques Electeurs qui, dès le commencement de l'affaire, s'étoient réfugiés vers le quartier. Il fut fait des patrouilles pendant la nuit. La plupart des citoyens, hommes, femmes & enfans, n'osèrent point ſe retirer dans leurs maiſons.

La nouvelle de ce déſaſtre ſe répandit rapidement pendant la nuit dans les environs de Nîmes. Le lundi, dans la matinée, arrivent ſucceſſivement les troupes nationales du voiſinage, mal armées, ſans munition & ſans ordre; elles ſe raſſemblent à l'eſplanade.

Cependant les Electeurs continuent leurs ſéances ſous la garde d'un détachement du Régiment de Guyenne, & délibèrent de ne point ſe ſéparer.

Les Gardes nationales ſont attaqués par des ſoldats à pouf rouge; & du couvent des Capucins, qui domine l'eſplanade où elles étoient poſtées, on tire ſur elles pluſieurs coups de fuſil; elles ſont repouſſées & diſperſées. Mais leurs forces s'accroiſſent par l'arrivée de nouvelles troupes venues au ſecours de leurs Electeurs; elles ſe rallient, le couvent des Capucins eſt forcé, ceux qui avoient tiré ſur l'eſplanade ſont maſſacrés, des Religieux périſſent dans cette attaque, & les perquiſitions que l'on fait dans le couvent, deviennent, pour quelques bandits, une occaſion de pillage (1).

D'autres Légionnaires à pouf rouge, qui s'étoient introduits dans les arènes, tirent ſur les ſoldats de Guyenne, commis à la garde du corps électoral; ceux-ci entrent dans les arènes & tuent ceux qui les occupoient, qui n'y étoient qu'en très-petit nombre.

Cinq Officiers municipaux ſeulement ſe rendent ce jour-là à l'Hôtel-de-ville. La diſperſion du corps municipal, ſon inſuffiſance dans cette criſe terrible, le peu de confiance qu'il obtient des citoyens, & le péril imminent de la choſe publique obligent l'Aſſemblée électorale, ſur le rapport que viennent lui faire les Commiſſaires du Roi, à nommer un co-

(1) Un vaſe ſacré, qui étoit vide, fut volé dans la ſacriſtie des RR. PP. Capucins. Le coupable a été arrêté par les Gardes nationales de ſon Diſtrict, traduit à Nîmes, & livré à la juſtice.

Aucune Egliſe n'a ſouffert ni profanation ni dommages pendant ces malheureux événemens.

mité pour diriger les opérations instantes, veiller à la subsistance des troupes accourues à la défense des Electeurs, & sauver la ville des derniers malheurs qui la menacent.

Toute cette journée, les Légionnaires à pouf rouge continuent à faire un feu bien nourri de la tour où ils sont retranchés; l'attaque en est résolue, on offre capitulation à ceux qui la défendent; ils refusent de se rendre; on les attaque avec du canon, ils répondent par un feu très-meurtrier. De nouvelles conférences sont sans succès; la tour est emportée, les assiégés fuient par les toits du Collége & des maisons voisines, ou se cachent dans des souterrains qu'on sait attenants à la tour; on les poursuit dans le Collége, où il se commet plusieurs désordres, & d'où les Régents & les Pensionnaires se retirent (1).

La nuit se passe sous les armes & sans effusion de sang.

Le lendemain mardi il arrive encore des secours de tous côtés, même d'au-delà du Département, de Ganges & de Montpellier. Toutes ces troupes réunies se portent à plus de douze mille hommes. Ces généreux citoyens viennent défendre la constitution & leurs frères; ceux qui avoient servi la veille commencent à se retirer.

Ce jour-là il n'y a plus d'attaque réglée, mais les rues ne sont point sûres; les Légionnaires à pouf rouge tirent encore des coups de fusil des fenêtres; les troupes nationales se livrent à la fureur, plusieurs maisons suspectes sont forcées & pillées; d'honnêtes citoyens souffrent également de ces désordres. On poursuit les poufs rouges; on les immole par-tout où on les rencontre; les instances réitérées, les efforts constans du comité électoral, des Commissaires du Roi, des chefs de gardes nationales & des bons citoyens arrêtent ces meurtres, & l'on emprisonne tous ceux qui sont soupçonnés d'avoir participé au complot que le courage des bons citoyens a déconcerté.

La Municipalité reste disperfée; quelques-uns de ses membres seulement continuent leurs fonctions. L'Assemblée électorale se rend en corps sur les places publiques, pour y ex-

---

(1) Il est important d'observer que la tour où les séditieux s'étoient embusqués, est voisine de l'Eglise des Dominicains, assignée d'abord pour le lieu des séances de l'Assemblée électorale, & refusée par les Commissaires du Roi; tout cet emplacement fait partie de l'ancien Château royal de Nîmes, & en a conservé en partie les caractères.

horter les citoyens & les gardes nationales à la modération & à la paix.

Dans ce même temps, on tire un coup de fusil d'un cabaret qui étoit le rendez-vous des poufs rouges, & qui se trouve voisin du lieu où s'assembloient les Electeurs. Aussitôt cette maison est forcée : elle receloit un dépôt de poudre & des gens cachés ; le cabaretier est massacré. Un malveillant se glisse jusque dans le Palais, & de-là tire sur l'armée nationale postée à l'esplanade.

L'Assemblée électorale poursuit ses scrutins avec courage, conservant plus des deux tiers de ses membres. Deux Electeurs de la ville de Nîmes, l'un Procureur de la Commune, l'autre Officier municipal, viennent se mettre sous sa sauvegarde, & sortent du Palais pendant la nuit.

Le mercredi matin, la Légion Nîmoise, privée depuis long-temps de son Etat-major, le crée de nouveau en présence de toute l'armée auxiliaire & du Régiment de Guyenne ; il se forme une fédération entre toutes ces troupes ; le serment est prêté solemnellement en présence du corps électoral, & le président proclame l'Etat-major de l'armée fédérée. L'ordre renaît peu à peu, & les esprits sont moins échauffés.

Instruits que les malveillans s'empressoient de répandre que la diversité des opinions religieuses étoit la cause des malheurs de la ville de Nîmes, le Comité électoral & les Officiers municipaux font, de concert, une proclamation pour détruire ces bruits, qui auroient pu être une source de nouveaux désastres.

Le corps administratif, entièrement formé, cède aux circonstances impérieuses, & se constitue provisoirement. Il donne des pouvoirs à l'Etat-major pour la formation de l'armée fédérée ; il fait pour la Ville & pour le Département une proclamation de paix, qu'il publie solennellement le 17, & dont les bons effets deviennent sensibles à l'instant ; il prend de nouvelles mesures pour le retour de l'ordre.

Déja le désarmement des compagnies suspectes s'étoit opéré en partie ; des Légionnaires séduits & dispersés dans les campagnes offrent de rendre leurs armes, ou ils sont forcés par les Municipalités voisines. D'autres, réduits à la fureur & au désespoir, exercent dans les campagnes toutes les cruautés des brigands, & massacrent des citoyens.

Cependant la tranquillité commence à renaître dans la ville. Des troupes nationales qui venoient du côté de Remoulin, donnent une fausse alarme ; on apprend qu'elles marchoient

au ſecours des patriotes, & qu'elles ſe ſont retirées, lorſqu'elles ont ſu qu'ils avoient des forces ſuffiſantes : cinq d'entre eux ſe rendent juſqu'à Nîmes, & reçoivent, au ſein de l'Aſſemblée adminiſtrative, l'aſſurance du retour de la paix & les témoignages d'une vive reconnoiſſance.

Enfin, les membres du corps adminiſtratif, qui s'étoient proviſoirement conſtitués, ſe ſéparent pour s'occuper de la formation des diſtricts ; mais ne voulant pas abandonner la choſe publique, ils croient devoir nommer un Comité chargé de veiller au retour du bon ordre, de concert avec le reſte de la Municipalité & l'Etat-major de l'armée fédérée. Le diſtrict de Nîmes ayant terminé ſes élections, nomme un Comité pareil, & chacun s'efforce de réparer les malheurs qui ont affligé cette ville infortunée.

N. B. *Ce récit a été adreſſé au Roi & à l'Aſſemblée, par les Commiſſaires de l'Adminiſtration du Département du Gard, à la fin du mois de Juin, L'original eſt au Comité des Recherches.*

ADRESSE

Du Directoire du Département du Gard, à l'Assemblée Nationale.

Du 25 Septembre 1790.

MESSIEURS,

Tandis que, par des travaux constants & un zèle qui ne se rebute d'aucun obstacle, les Membres du Directoire du Département du Gard s'efforcent de concourir à vos vues bienfaisantes, & d'établir, dans cette malheureuse contrée, la concorde & la paix, sur les bases de la justice & de la modération, ils ont la douleur de voir leurs bonnes intentions contrariées, & leurs mesures traversées par des hommes à qui leur place impose le devoir rigoureux de les seconder.

On affecte de répandre par-tout dans le public une adresse à l'Assemblée Nationale, faite au nom de MM. Duroure, Razoux, Ferrand-de-Missol, Pontier, Fornier, Grelleau, Officiers Municipaux, & Boyer, Substitut du Procureur de la Commune de Nîmes; écrit bien propre à réveiller toutes les haines, & à exciter de nouveau la fermentation des esprits sur des événemens dont tous les citoyens sages & honnêtes voudroient anéantir jusqu'à la mémoire.

Laissant les Officiers Municipaux de Nîmes se débattre sous la main de la loi, & plein d'assurance dans l'auguste

Tribunal qui va prononcer leur arrêt, le Directoire du Département du Gard n'entreprend point ici l'examen des allégations qu'ils emploient pour leur défense. L'Assemblée Nationale saura bien discerner des vrais patriotes, ceux qui en empruntent le masque tardif & trompeur; & son jugement, en frappant sur les vrais coupables, consolidera bientôt l'opinion publique.

Le Directoire du Département du Gard se borne, en ce moment, à repousser une inculpation particulière au Corps administratif. Peut-être eût-il fallu qu'il ne s'abaissât pas à relever une imputation qu'il mépriſe : mais quel est l'homme, quel est le corps administratif qui peut se dire au-dessus de la calomnie ? Les Administrateurs ne doivent laisser aucun doute sur leur conduite aux yeux des Représentans de la Nation : ils doivent confondre l'audace de tous ceux qui cherchent à leur aliéner la confiance des peuples.

On lit dans l'adresse des six Officiers Municipaux de Nîmes, que *certains malveillans répandoient en Province, & sur-tout à Paris, des libelles incendiaires contre la Municipalité ;* & parmi ces libelles, on trouve désigné dans une note *le Récit des événemens arrivés à Nîmes, les* 13, 14, 15, 16 & 17 *Juin* 1790 (1).

Ce récit *adressé au Roi & à l'Assemblée Nationale par les Commissaires de l'Administration du Département du Gard*, FUT RÉDIGÉ PAR L'ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ELLE-MÊME, DANS SA PREMIÈRE SÉANCE, ET DE L'ORDRE EXPRÈS DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE. Tous les faits qui y sont consignés furent scrupuleusement examinés. Chaque phrase, chaque mot, furent sévèrement discutés. Le Corps administratif jugea qu'il devoit se renfermer dans un énoncé exact de ce qui s'étoit passé sous ses yeux; il s'abstint de tout raisonnement, de toute réflexion, & voulut que son premier pas dans l'honorable carrière qui venoit de lui être ouverte, fût marqué du sceau de l'impartialité. Le mensonge est audacieux & violent; la vérité doit être simple & calme.

Le Directoire du Département du Gard atteste donc que le récit adressé au Roi & à l'Assemblée Nationale par les Commissaires du Département, est exact & fidèle dans son

(1) Voyez l'adresse à l'Assemblée Nationale, faite par six Officiers Municipaux de Nîmes, page 5, note 2.

entier :

entier : il atteſte que tout fait contradictoire à ceux que ce récit renferme, EST UNE ERREUR OU UN MENSONGE.

Fidèles au ſyſtême de douceur & de modération qu'ils ont embraſſé, les Membres du Directoire du Département du Gard n'ont pas voulu, MESSIEURS, uſer des moyens que vos lois leur confient, pour rappeler à leur devoir des Magiſtrats qui s'en ſont ſi étrangement écartés. Contens d'avoir dévoilé l'impoſture, ils ſe repoſent, avec confiance, ſur l'équité de l'Aſſemblée Nationale, & ſur l'opinion des Citoyens qui les ont choiſis.

Nous finirons par faire obſerver à l'Aſſemblée Nationale combien il eſt important qu'elle faſſe promptement connoître ſa déciſion ſur l'affaire de la Municipalité de Nîmes. L'incertitude du jugement nourrit les eſpérances & les animoſités, & laiſſe les Corps adminiſtratifs dans la poſition pénible d'avoir des rapports néceſſaires & journaliers avec des Magiſtrats qu'ils ne peuvent traiter comme coupables, ni regarder comme innocens.

Nous ſommes avec un profond reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

LES ADMINISTRATEURS compoſant le Directoire du Département du Gard.

Signé, CHABAUD, Vice-Préſident; VIGIER, BARAGNON, LECOINTE, SAUVAIRE, J. JULIEN TRÉLIS, MENARD, GRIOLET, Procureur-Général-Syndic.

RIGAL, Secrétaire-Général.

ADRESSE

Du Club des Amis de la Conſtitution de Nîmes, à l'Aſſemblée Nationale.

MESSIEURS,

ACCABLÉ des déſordres & des malheurs, dont il avoit été le témoin, mais que ſa vigilance & ſa fermeté n'avoit pu prévenir, le club des amis de la conſtitution attendoit en ſilence, & avec une confiance reſpectueuſe, votre jugement ſur des Magiſtrats coupables, lorſqu'il a vu ſe répandre dans le public une adreſſe à l'Aſſemblée Nationale, faite au nom de MM. Duroure, Razoux, Ferrand de Miſſol, Pontier, Fornier, Grelleau, Officiers municipaux, & Boyer, ſubſtitut du Procureur de la Commune de Nîmes, ouvrage de l'impoſture, où les principes de ceux qui compoſent cette aſſociation de

Citoyens, ſont calomniés, où leurs projets ſont rendus odieux; où enfin tous les faits ſont faux & dénaturés.

L'indignation & le mépris ont été nos premiers ſentimens; mais réfléchiſſant que des Magiſtrats, quelque coupables qu'ils ſoient, peuvent avoir encore, quand la loi ne les a pas frappés, une grande influence ſur les eſprits; perſuadés qu'ils veulent réveiller des animoſités aſſoupies; comptables envers nos concitoyens, cités devant l'opinion publique, nous avons réſolu de répondre, par des faits légalement conſtatés, à ces fauſſes imputations.

Incertains cependant, Meſſieurs, de l'effet que ces allégations peuvent produire ſur l'Aſſemblée Nationale, nous croyons devoir les repouſſer auprès d'elle. Nous nous empreſſons, en invoquant ſa juſtice & ſa ſageſſe, de démentir un expoſé calomnieux & perfide. Nous déclarons donc que tous les faits dont nous vous avons rendu compte, ſont vrais; que tous ceux énoncés dans la défenſe des Officiers municipaux ſont faux ou dénaturés; nous nous ſoumettons d'en fournir la preuve, & nous appelons ſur nous la ſévérité des lois, ſi nous ſommes des impoſteurs.

Le Directoire du département du Gard, ſi digne de la confiance des peuples ſoumis à ſon adminiſtration, vous a préſenté, le 25 de ce mois, une adreſſe qui ſuffiroit pour nous juſtifier & pour démontrer la fauſſeté de cet écrit; mais nous devons à la France entière, à nous-mêmes, au tribunal ſuprême qui va prononcer, notre déclaration formelle; & puiſqu'on nous accuſe d'être les moteurs des troubles, nous joignons nos inſtances à celles des Adminiſtrateurs, pour preſſer une déciſion d'où dépend le repos de la ville. Qu'un décret émané des Repréſentans de la Nation flétriſſe à jamais, ou les Citoyens qui les ont trompés, ou les Magiſtrats qui ont toléré & fomenté des déſordres, les Magiſtrats qui, tenant leur pouvoir de la Conſtitution, ont ſecondé les trames qu'on ourdit, ſoit contre elle; les Magiſtrats qui, loin de ſeconder les corps adminiſtratifs, élèvent la voix pour réveiller les haines, pour exciter le fanatiſme, & qui n'eſpèrent échapper à la main ſévère de la loi qu'en protégeant le trouble & l'anarchie.

Nous vous en conjurons, au nom de notre malheureuſe ville. Fixez, Meſſieurs, par votre Jugement, l'opinion publique qui, égarée par des récits trompeurs, flotte au gré des paſſions & des préjugés: vous ſeuls exercez un empire ſur elle; vous ſeuls connoiſſez la vérité, & pouvez la perſuader; vous ſeuls

103

devez éclairer les peuples sur l'intention des Citoyens qui servent la Constitution, & sur celle des Dépositaires de l'autorité qui la trahissent.

Nous sommes avec respect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les 400 Citoyens actifs composant le club des amis de la Constitution de Nîmes.

Signé, RABAUT, junior; BLANC-PASCAL, Secrétaire; D. GERMAIN, Secrétaire; BRUGUIÉRE, aîné, ex-Secrétaire; JACQUES AMALRIC, Commissaire; NOGUIER le fils, Commissaire.

N. B. *Le Club a envoyé au Comité des Recherches un Mémoire en réponse à l'Adresse des Municipaux à l'Assemblée Nationale. Il va bientôt paroître.*